

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois 12.00 Six mois 24.00 Un an 48.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois 12.00 Six mois 24.00 Un an 48.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois 12.00 Six mois 24.00 Un an 48.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois 12.00 Six mois 24.00 Un an 48.00

ROUBAIX, 10 DÉCEMBRE 1879

Table with 3 columns: Item, 10 Dec, 9 Dec. Includes 'BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)' and 'BOURSE DE PARIS (Service particulier)'.

Table with 3 columns: Item, 10 Dec, 9 Dec. Includes 'Banque de France', 'Société générale', 'Crédit f. de France', etc.

Table with 3 columns: Item, 10 Dec, 9 Dec. Includes 'Dépêches commerciales', 'New-York, 10 décembre', 'Change sur Londres', etc.

Table with 3 columns: Item, 10 Dec, 9 Dec. Includes 'Dépêches de MM. Schlagenhauff et Co', 'New-York, 10 décembre', 'Change sur Londres', etc.

BULLETIN DU JOUR

Comme nous l'avions prévu, le Sénat a rétabli au budget de 1880 le traitement des archevêques et évêques. A cet égard un sénateur de l'extrême-gauche, M. Schelcher avait proposé un amendement tendant à maintenir la réduction déjà votée par la Chambre des députés.

cultes de l'Etat. La commission a supprimé cette obligation arbitraire et décidé que les étudiants pourraient prendre leurs inscriptions dans les Facultés dont ils suivent les cours.

LE MESSAGE du Président des Etats-Unis

Le message du président Hayes se ressent de l'heureux changement que les circonstances ont apporté dans la situation commerciale et économique des Etats-Unis; il respire l'optimisme et la confiance.

L'afflux de l'or du vieux monde a singulièrement favorisé la reprise des paiements en numéraire dans le nouveau; et quand le président Hayes se félicite avec raison du succès de cette importante opération, il ne tient pas à honorer à son administration, il ne tient pas à honorer à son administration, il ne tient pas à honorer à son administration.

Bien que les théoriciens de l'économie politique continuent à regarder ce qu'on appelle la balance du commerce comme une chimère, il est incontestable que les paiements de l'Europe à l'égard des Etats-Unis en échange de leurs céréales et de leurs bestiaux ont eu pour conséquence de relever le prix de toute chose de l'autre côté de l'Atlantique, et que les fonds américains ont été les premiers à ressentir cette influence.

Le ministre des finances a donc pu se procurer aisément, par des émissions de rente quatre pour cent qui arrivait à échéance dans le cours de cette année. Le président demandait au Congrès d'autoriser de nouvelles émissions jusqu'à concurrence des sommes nécessaires pour rembourser toutes les rentes qui arrivent à échéance dans le cours des deux prochains exercices.

En présence de ces résultats, il est peu probable que les Etats-Unis consentent à se départir de leur attachement à ces droits protecteurs qu'ils considèrent comme une des causes les plus efficaces de leur prospérité intérieure. Il est à présumer que les droits vraiment excessifs qui frappent certains produits d'Europe seront remaniés et réduits, mais un changement de système est d'autant moins probable que le parti démocratique, adversaire de la protection, vient de subir, dans les élections de cet automne, une série d'échecs qui lui interdissent tout espoir d'obtenir la majorité dans aucune des deux Chambres du Congrès.

LETRE DE PARIS de notre Correspondant particulier

Le Sénat ayant voté, hier, la presque totalité du budget des dépenses, il ne lui restait plus aujourd'hui à examiner que le budget du ministère de l'Instruction publique, la 3^e section du ministère des Finances, les divers budgets sur ressources spéciales et le budget des recettes. Si le débat relatif au rétablissement des crédits concernant la magistrature, n'est pas l'occasion de difficultés plus grandes que celui relatif au rétablissement du crédit concernant les évêques, qui a été voté hier, le Sénat peut avoir terminé, sinon aujourd'hui, du moins demain, son examen budgétaire.

Un amendement de M. Rozière demande qu'un représentant des facultés libres et des représentants des cultes non reconnus, soient admis au conseil. La commission a discuté l'amendement et, sans le repousser, a décidé qu'il en référerait au ministre. Dans ces conditions, qui impliquent le reniement du projet ministériel, il n'est pas possible qu'il puisse être discuté et voté d'ici au 20. Et comme le projet sur la réforme de l'enseignement supérieur, il devra être forcément renvoyé à la session de 1880.

Il paraît que c'est la voix de M. Jules Simon, qui a déterminé le rejet de l'article 3 du projet de réorganisation du conseil supérieur de l'Instruction publique. Aussi la rage des opportunistes est-elle extrême, et si M. Jules Simon a l'intention, comme on l'affirme, de poser sa candidature à la présidence du Sénat, en remplacement de M. Martel, il ne lui faudra rien moins que les concours des droites pour l'emporter sur ses concurrents républicains.

depuis l'insuccès de son projet politique, M. Henri Brisson dans la dernière crise, n'est plus évidemment dans le secret des dieux, et M. Gambetta ne dissimulant pas qu'il faut à tout prix éviter un échec dans le Parlement, au moins d'ici à la fin de l'année, il y a tout lieu de supposer que le rétablissement du crédit en question sera maintenu.

L'émulation qui se produit, ici, entre la charité municipale et la charité privée, profite aux malheureux qui n'ont jamais été aussi éprouvés et aussi nombreux que pendant le rude hiver que nous traversons. La souscription ouverte au nom des Comités libres de bienfaisance a produit en trois jours plus de 212,000 francs et la souscription est loin d'avoir dit son dernier mot. Il ne faut pas oublier, du reste, qu'elle exerce son action dans tous les départements. Les conseils municipaux de nos grands centres et tous ceux auxquels leur situation financière le permet, voudraient sans doute suivre l'exemple de leur grand confrère parisien. Il n'y a pas à douter, du reste, que le Gouvernement ne les encourage dans cette voie.

Le bruit était répandu cet après-midi au palais du Luxembourg, que le Parlement serait saisi, avant de se séparer d'un projet de loi destiné à autoriser l'ouverture d'un crédit destiné à venir en aide aux souffrants locaux sur toute l'étendue du territoire. Jusqu'à présent, on n'a pas encore vu figurer dans les journaux le nom du chef de l'Etat, non plus que ceux des présidents des deux Chambres, ni des ministres qui ont eutume de se produire, lorsque les événements sollicitent la charité publique. On assure que M. Jules Grévy, M. Martel et Gambetta, ainsi que les membres du Cabinet se montrèrent, dans la circonstance, au niveau de leurs devoirs.

La Bourse s'est montrée hésitante aujourd'hui, et les affaires ont été aussi restreintes qu'hier. Le 3/0 et l'amortissable n'ont pas varié, à 82.50 pour le premier et 84, pour le second, le 5/0 était à 115.55 et 115.65. Les consolidés sont venus en réaction de 1/4 par la première côte, puis avec une reprise de 1/8 à la seconde. Nos sociétés financières se tiennent aux environs de leurs prix d'hier. Le 5/0 italien qui est immobile à 81.45. Le 3/0 clôture à 33.47 (baisse 2 cent.); l'amortissable à 84.05 (baisse 2 cent.) le 5/0 à 115.67 (baisse 2 cent.).

On s'occupe plus que jamais de la retraite de M. le Royer et des sénateurs ou députés qui hériteront de son portefeuille. Le National affirme que M. le Royer a renouvelé, hier soir, en présence de M. Grévy, son offre de démission qu'il tiendrait pour définitive. On serait en train de lui chercher un successeur. Ce matin, ajoute le National, des propositions ont été faites à MM. Varambon et Hérod, sénateurs. Tous deux ont nettement refusé le portefeuille de la Justice qui leur était offert à M. Varambon a subordonné, par ailleurs, son acceptation à l'entree au ministère d'un de ses collègues qu'il a désigné, et dont la nomination lui a été refusée. On parlerait enfin de M. René Goblet, qui devenant garde des sceaux, serait remplacé comme sous-secrétaire par M. Albert Joly, député.

D'après une version qui circule au Luxembourg, le maréchal Canrobert aurait été reçu par M. Pelletan, qui aurait présidé la séance d'hier. Il aurait exprimé à l'honorable M. Engène Pelletan son regret de n'avoir pu assister à la discussion du budget de la guerre, et de n'avoir pu, à cette occasion, expliquer la situation qui lui est faite au point de vue administratif, comme président de la Commission de classement. Les exhortations de M. le Maréchal Canrobert

auraient, ajoute-t-on, pour effet de mettre hors de cause M. le ministre de la guerre. Je ne sais trop ce qu'il faut croire de la rumour, le maréchal n'ayant aucune explication à donner sur son attitude ou sur celle du ministre.

On s'attend enfin que M. Lepère ne voulant pas rester au-dessous du conseil municipal de Paris qui vient de voter 500,000 francs pour les pauvres, ou du Figaro dont la souscription va aux nues, se propose de présenter à la Chambre un projet de loi accordant un crédit de 2 millions de francs afin d'adoucir les misères des nécessiteux de tous les points de la France.

L'exemple des comités catholiques de bienfaisance va donc servir à réveiller la charité de nos gouvernants librepenseurs. Vous verrez que ce seront ces derniers qui se vanteront d'avoir pris l'initiative.

Le conseil d'Etat a terminé enfin sa délibération sur les pouvoirs des instituteurs congréganistes remplacés par des instituteurs laïques. Il y avait 36 affaires qui ont été plaidées par M^{rs} Housset, Bostvel, Larnac, Brugnon et Besson. M^{rs} Jozon et Fosse, avocats désignés par le ministre de l'Instruction publique ont défendu les décisions attaquées. Le conseil a rejeté, conformément aux conclusions de M. Dunoyer, les recours des instituteurs et institutrices congréganistes dans leur ensemble, ainsi s'est terminé ce procès qu'on savait perdu d'avance par les malheureux Frères qui se croyaient forts de l'avis des plus éminents jurisconsultes.

On m'annonce à l'instant que la commission des douanes tiendra demain une séance importante. Plusieurs résolutions devront être définitivement prises. Tous les membres de la commission ont été invités à prendre part à la séance.

On parle beaucoup trop depuis quelques jours de l'affaire du Père Didon. L'Univers dément ainsi tous les racontars des feuilles librepenseuses: « Le Voltaire, dit-il, rapporte, et ce matin une conversation qu'un de ses rédacteurs aurait eue avec le R. P. Didon, dans la journée d'hier. Ce correspondant se vante. Il n'a pu avoir avec le Père Didon l'espace de conversation qu'il rapporte, et où il fait dire, entre autres choses, au religieux dominicain que l'archevêque est habitué à voir devant lui des apôtres ou des rois. »

En vérité, l'assertion était trop absurde.

Agriculture

La Commission désignée par le Comice agricole de l'arrondissement de Lille pour étudier de nouveau la protection à accorder aux alcools de la culture du lin en France, s'est réunie samedi dernier.

Prenant en considération d'importantes communications formulées par MM. Colette et Droulers ainsi sur la législation frappant les sucres et les alcools, la Commission confirme son vœu, déjà émis, d'une protection sur les alcools et sur les sucres, — avec cette considération, en plus, qu'il est désirable d'encourager une infinité de petites distilleries agricoles, établies sur divers points du territoire, rendant de grands services à l'agriculture dans les contrées où elles se trouvent établies.

La Commission ajourne ensuite une délibération sur la question d'entrepreneur et celle du vinage. Après avoir entendu MM. Baucarne, Héblin et Vallot, la Commission renouvelle également son vœu pour une protection sur la culture du lin en France, comme elle existait autrefois, se basant sur ce que la somme des salaires agricoles comprenant le travail des champs, le rouissage et le tilage sont plus élevés que ceux de l'industrie, filature et tissage réunis.

La Commission s'associe, en outre, aux vœux formulés par un certain nombre de Comices des départements de l'Ouest, concernant la protection à accorder à la culture du chanvre et du lin en France. MM. de Norguet et Vallot sont chargés

de rédiger un Mémoire sur toutes les questions pour être adressé à la Commission d'enquête.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du 9 décembre. Présidence de M. RAYMOND, vice-président. Interpellation.

M. DE LARCY pose une question au Gouvernement à propos de la proposition des Frères des Ecoles Chrétiennes d'Alsace contre lesquels la force a été employée au mépris de tous leurs droits.

M. LEPÈRE répond en disant que le maire d'Alsace avait le droit de révoquer les Frères d'Alsace qui, relevant l'autorité municipale, ne se conformaient pas dans leur enseignement aux prescriptions de l'autorité universitaire.

M. LEPÈRE dit que les incidents d'Alsace constituent une véritable insurrection des congréganistes contre l'autorité communale.

MM. CHESNELONG, BARAGNON, DE LARRENTY protestent.

M. LUCIEN BRUN demande la parole. M. LEPÈRE continuant, dit que c'est devant la résistance des Frères qu'on dut recourir à la force qui en réalité n'eut qu'un rôle apparent. (Vives protestations et dénégations à droite.)

M. LEPÈRE dit que le tribunal des conflits est actuellement saisi de l'affaire. Il termine en approuvant complètement la conduite des autorités municipales et préfectorales.

M. DE LARCY réplique; il constate que certaines assertions du ministre reposent seulement sur le rapport du préfet qui est inexact.

M. CHESNELONG parle contre la campagne entreprise contre l'enseignement religieux. La France, dit l'orateur, constate que le gouvernement attaque l'enseignement chrétien législativement et administrativement.

Il demande quels sont ses griefs contre les congréganistes qui s'ils ne sont pas martyrs sont au moins persécutés et dont le rôle est tout de dévouement et de modestie.

M. CHESNELONG fait l'éloge de l'enseignement congréganiste qui a la confiance des pères de famille et qui est populaire.

L'orateur est fréquemment applaudi par la droite.

M. CHESNELONG attaque vivement et énergiquement la suppression du religion dans l'enseignement. Sans la religion, dit-il, vous arrivez à une certaine instruction mais vous ne formez pas des hommes.

M. JULES FERRY ministre de l'Instruction publique répond à M. Chesnelong. Il commence par protester contre des accusations qui défigurent, dit-il, l'action du gouvernement.

Il s'agit seulement de savoir quelle est l'autorité qui tranchera la question et à qui sera confié l'enseignement communal.

Le ministre cite la législation à cet égard; il établit la compétence des autorités municipales.

Il dit qu'en tous cas, l'Instruction des enfants doit être assurée sans violence ni persécution; il faut ménager les consciences.

M. FERRY soutient qu'il est inexact que le gouvernement appelle un mouvement antireligieux. (Vives protestations à droite.)

Le ministre termine en affirmant son respect pour les droits des pères de famille, les intérêts scolaires, et la liberté. Il se félicite des résultats acquis.

M. D'HAUSSONVILLE demande pourquoi on refuse l'autorisation pour fonder une association de l'Instruction primaire.

M. LEPÈRE répond que les statuts de cette association n'étaient pas très clairs. Il dit que cette association présente un caractère tout spécial qui doit être examiné.

M. FERRY demande si le gouvernement songe à prendre des mesures pour arrêter les classes laborieuses contre la rigueur de l'hiver.

M. LEPÈRE annonce qu'il sera déposé à la Chambre un projet ouvrant un crédit de 2 millions pour cet objet.

La séance est levée. La prochaine séance aura lieu jeudi.

Feuille leton... du 11 DÉCEMBRE

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

Bien! j'ai mes poches pleines d'une collection de petits morceaux de bois, et je ne tardais pas à connaître les lettres de l'alphabet, mais pour savoir lire ce fut une autre affaire. Les choses n'allèrent pas si vite, et il arrivait même un moment où je regrettais d'avoir voulu apprendre à lire.

avec sa patte tirait les lettres que notre maître nommait.

Tout d'abord j'avais fait des progrès très rapides que lui, mais si j'avais l'intelligence plus prompte, il avait par contre la mémoire plus sûre: une chose bien apprise était pour lui une chose qui pour toujours, il ne l'oubliait plus; et comme il n'avait pas de distractions, il n'hésitait pas, ou ne se trompait jamais.

Alors quand je me trouvais en faute, notre maître ne manquait jamais de dire: — Cap! saura lire avant René!

Et le chien, comprenant sans doute, remuait la queue d'un air de triomphe.

— Plus bête qu'un bête, c'est bon dans la comédie, disait encore Vitalis, mais dans la réalité c'est bêteux.

Cela me piquait si bien, que je m'appliquai de tout cœur; et tandis que le pauvre chien en restait à écrire son nom, en traçant les quatre lettres qui le composent parmi toutes les lettres de l'alphabet, j'arrivai enfin à lire dans un livre.

— Maintenant que tu sais lire l'écriture, me dit Vitalis, veux-tu apprendre à écrire la musique?

— Est-ce que quand je saurais lire la musique, je pourrais chanter comme toi?

— Tu voudrais donc chanter comme moi? — Oh! pas comme vous, je sais bien que cela n'est pas possible; mais j'aimerais chanter.

des de moi ce que vous voulez, j'ai envie de pleurer ou bien j'ai envie de rire, et puis je vais vous dire une chose qui a peut-être pour parité bête quand vous chanterez un air doux ou triste, cela me ramène auprès de mère Barberin, c'est à elle que je pense, c'est elle que je vois dans notre maison; et pourtant je ne comprends pas les paroles que vous prononcez, puisqu'elles sont italiennes.

Je lui parlais en le regardant, il me semblait voir ses yeux me montrer; alors je m'arrêtai et lui demandai si je le peinais de parler ainsi.

— Non, mon enfant, me dit-il d'un air ému, tu ne me peines pas, bien au contraire, tu me rappelles ma jeunesse, mon beau temps; sois tranquille, je t'apprendrai à chanter, et comme tu es en cour, toi aussi tu seras pleureur et tu seras applaudi, tu verras.

Il s'arrêta tout à coup et je crus comprendre qu'il ne voulait point se laisser aller sur ce sujet. Mais les raisons qui le retenaient, je ne les devinai point. Ce fut plus tard seulement que je les eus connues, beaucoup plus tard, et dans des circonstances douloureuses, terribles pour moi, que je raconterai lorsqu'il sera présent à mon cours de musique.

Dès le lendemain, mon maître m'apprenant que j'avais déjà fait pour la lecture, c'est-à-dire, qu'il recommença à tailler des petits carrés de bois, qu'il grava avec la pointe de son couteau.

Mais cette fois-ci son travail fut plus consciencieux, car les divers signes nécessaires à la notation de la musique offrent des

combinaisons plus compliquées que l'alphabet.

Afin d'alléger mes poches, il utilisa les deux faces de ses carrés de bois, et après les avoir rayés toutes deux, de cinq lignes qui représentaient la portée, il inscrivit sur une face la clé de sol et sur l'autre la clé de fa.

Puis quand il eut tout préparé, les feuillets commencent et j'avoue qu'elles ne furent pas moins dures que ne l'avaient été celles de lecture.

Plus d'une fois Vitalis, si patient avec ses chœurs, s'exaspera contre moi.

— Avec une bête, s'écriait-il, on se contentait parce qu'on sait que c'est une bête, mais toi tu me feras mourir.

Et alors, levant les mains au ciel dans un mouvement théâtral, il les laissait tomber tout à coup sur ses cuisses où elles claquaient fortement.

Joli-Cœur, qui prenait plaisir à répéter tout ce qu'il trouvait drôle, avait copié ce geste; et comme il assistait presque toujours à mes leçons, j'avais le bras au ciel et les yeux tombés sur ses cuisses en les faisant claquer.

— Joli-Cœur, lui-même, se moque de toi, s'écriait Vitalis.

Mais j'avais été, j'aurais répété qu'il me moquait tout de même, que, de l'élevé, mais j'eus respect, ayant, comme certains chiens, vaguement arrêté toujours heureusement cette répétition; que je me contentai de me la dire tout bas, quand Joli-Cœur faisait claquer ses mains avec une mauvaise grimace, et cela me rendait jusqu'à un cer-

tain point la mortification moins pénible.

Enfin les premiers pas furent franchis avec plus ou moins de peine, et j'eus la satisfaction de solder un air écrit par Vitalis sur une feuille de papier.

Ce jour-là il ne fit pas claquer ses mains, mais il me donna deux belles claques amicales sur le chignon, en déclarant que si je continuais ainsi, je deviendrais certainement un grand chanteur.

Bien entendu, ces études ne se firent pas en un jour, pendant des semaines, pendant des mois, mes poches furent constamment remplies de petits morceaux de bois.

D'ailleurs, mon travail n'était pas régulier comme celui d'un enfant qui suit les classes d'une école; et c'était seulement à ses moments perdus que mon maître pouvait me donner mes leçons.

Il fallait chaque jour accomplir notre parcour, qui était plus ou moins long, selon que les villages étaient plus ou moins éloignés les uns des autres; il fallait donner nos représentations partout où nous avions chance de ramasser une recette; il fallait faire répéter les rôles aux chiens et à M. Joli-Cœur; il fallait préparer nous-mêmes notre déjeuner ou notre dîner, et c'était seulement après tout cela qu'il était question de lecture ou de musique, le plus souvent dans une halte, au pied d'un arbre, ou bien sur un tas de sauloux, le gazou ou la route servant de table pour étaler mes morceaux de bois.

Cette éducation ne ressemblait guère à celle que reçoivent tant d'enfants, qui n'ont qu'à travailler, et qui se plaignent pourtant

de n'avoir pas le temps de faire les devoirs qu'on leur donne.

Mais il faut bien dire qu'il y a quelque chose de plus important encore que le temps qu'on emploie au travail, c'est l'application qu'on y apporte; ce n'est pas l'heure que nous passons sur notre banc qui met cette leçon dans notre mémoire, c'est la volonté d'apprendre.

Par bonheur, j'étais capable de rendre ma volonté sans me laisser trop souvent entraîner par les distractions qui nous entourent. Qu'aurais-je appris si je n'avais pu travailler que dans une chambre, les oreilles bouchées avec mes deux mains, les yeux collés sur un livre comme certains écoliers? Rien, car nous n'avions pas de chambre pour nous enfermer, et en marchant le long des grandes routes je devais regarder au bout de mes pieds sans peine de me laisser souvent choir sur le nez.

Enfin j'appris quelque chose, et en même temps j'appris aussi à faire de longues marches qui ne me furent pas moins utiles que les leçons de Vitalis; j'étais un enfant assez chétif quand je vivais avec mère Barberin, et la façon dont on avait parlé de moi le prouve bien; c'est un enfant de la ville, avait dit Barberin, à avec des jambes et des bras trop minces, c'était dit Vitalis; après de mon maître et vivant de sa vie au plein air, à la dure, mes jambes et mes bras se fortifièrent, mes poumons se développèrent, ma peau se durcit et je devins capable de supporter, sans en souffrir, le froid comme le chaud, le soleil comme la pluie, la peine, les privations, les fatigues.